



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU CANTAL COMMUNE DE LANOBRE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 mars 2022 à 19H30

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO, Maire.

Présents: Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Fabien

VALLET, André DOUBLEIN, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA,

Absentes excusées : Johane GRANDSEIGNE, pouvoir à Gwenaël DELMAS

Dominique VOLPE, pouvoir à Philippe VIALLEIX Virginie BRUGIERE, pouvoir à Sylvie SERRE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2. Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2022

3. Finances

- 3.1. Approbation du Compte administratif 2021
- 3.2. Budget primitif : budget général, budgets annexes : assainissement, lotissement
- 3.3. Approbation du Compte de gestion
- 3.4. Affectation des résultats

4. Gestion - Economie

- 4.1. Augmentation de la subvention accordée au Club de Pétanque de Lanobre
- 5. Travaux Urbanisme Bâtiments Voiries Terrains
- 5.1. Approbation des travaux de modification de l'éclairage public du bourg menés par le SDEC
- 5.2. Approbation des travaux d'éclairage public, enfouissement du réseau téléphonique, rue du MONTEIL et des Monts Doré
- 5.3. Délibérations à la suite de demande de subvention au département :
 - 5.3.1 La Siauve
 - 5.3.2 Le Stade
 - 5.3.3 La Voirie
 - 5.3.4 Bâtiments communaux

Révision de la participation aux frais de scolarité demandées aux communes sans école

6. Travaux – Urbanisme – Bâtiments – Voiries – Terrains

- 5.4. Approbation des travaux de modification de l'éclairage public du bourg menés par le SDEC
- 5.5. Approbation des travaux d'éclairage public, enfouissement du réseau téléphonique, rue du MONTEIL et des Monts Doré

5.6. Délibérations à la suite de demande de subvention au département :

- 5.3.1 La Siauve
- 5.3.2 Le Stade
- 5.3.3 La Voirie
- 5.3.5 Bâtiments communaux

7. Questions diverses

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Brigitte CLAUDEL, première adjointe au Maire, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, suppléée par Madame Laurence EGAL, secrétaire de mairie.

Pour: 11 voix / Abstention: 0 voix / Contre: 1 voix (GOUVEIA)

Monsieur GOUVEIA informe que la séance est enregistrée.

En outre Monsieur GOUVEIA demande le report des sujets en dehors du budget. En effet, Monsieur MEDICI n'a pas reçu la convocation de la séance du jour.

Motivation première de Monsieur Le Maire : les délibérations sont à traiter en urgence pour pouvoir effectuer une demande de subvention au département (date butoir le 31/03/2022).

Monsieur le Maire exprime ses excuses auprès des membres du conseil municipal concernant l'erreur commise par le secrétariat.

Monsieur le Maire présente Monsieur RODDE de la DGFIP et le remercie de sa collaboration et de son aide concernant le budget. Monsieur Rodde est parmi nous pour présenter le budget de la commune.

2. Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2022

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 est soumis au vote puis adopté par le Conseil Municipal. La majorité approuve la retranscription des délibérations adoptées lors la séance. L'opposition fait part de sa désapprobation quant à l'absence de modifications apportées suite aux remarques effectuées préalablement.

Pour: 11 voix / Abstention: 0 / Contre: 2 voix (GOUVEIA, LARROUGAU)

3. Finances - Gestion - Economie

3.1. <u>Approbation du Compte administratif 2021 Budget primitif Approbation du Compte de Gestion</u>
<u>Affectation des résultats</u>

A- BUDGET GENERAL

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Pascal LORENZO après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investis	sement	Fonction	nement	Ensen	nble
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		47 653.27		466 794.14		514 447.41
Opérations exercice	454 396.90	844 268.68	1 204 375.40	1 707 877.46	1 658 772.30	2 552 146.14
Total	454 396.90	891 921.95	1 204 375.40	2 174 671.60	1 658 772.30	3 066 593.55
Résultat de clôture		437 525.05		970 296.20		1 407 821.25
Restes à réaliser	92 161.96	95 800.40			92 161.96	95 800.40
Total cumulé	92 161.96	533 325.45	A	970 296.20	92 161.96	1 503 621.65
Résultat définitif		441 163.49		970 296.20		1 411 459.69

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Pour: 11 voix / Abstention: 0 / Contre: 2 voix (GOUVEIA, LARROUCAU)

3.2.: budget général, budgets annexes : assainissement, lotissement

La comptabilité de la commune est conforme avec les comptes de gestion 2021 du receveur municipal pour le budget général.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
	466794.14
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) Excédent antérieur reporté (report à	
nouveau - créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	723712.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
V EXCEDENT	503 502.06
Résultat cumulé au 31/12/2021	970 296.20
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	970-296.20
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - Ig 002)	
·	970 296.20
B.DEFICIT AU 31/12/2021	. 0,00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

B- BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Pascal LORENZO après s'être fait présenter le budget primitif, budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- 2- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaire aux différents comptes.
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Investissement		Fonction	Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépensés ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		102 918.52		15 096.43		118 014.95
Opérations exercice	273 361.75	328101.00	50 385.95	69 006.98	323 747.70	397 107.98
Total	273 361.75	431 019.52	50 385.95	84 103.41	323 747.70	515 122.93
Résultat de clôture		157 657.77		33 717.46		191 375.23

Restes à réaliser	695 701.66	454 408.00		695 701.66	454 408.00
Total cumulé	695 701.66	612 065.77	33 717.46	695 701.66	645 783.23
Résultat définitif	83 635.89		33 717.46	49 918.43	

Pour: 11 voix / Abstention: 0 / Contre: 2 voix (GOUVEIA, LARROUCAU)

C- BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Pascal LORENZO après s'être fait présenter le budget primitif, budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- 2- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaire aux différents comptes.
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

	Investis	sement	Fonction	nement	Ensem	ble
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou. , Déficit	^ Recettes ou r Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice			87 789.05		87 789.05	
Total			87 789.05		87 789.05	
Résultat de clôture			87 789.05		87 789.05	
Restes à réaliser						
Total cumulé			87 789.05		87 789.05	
Résultat définitif			87 789.05		87 789.05	11

Pour: 11 voix / Abstention: 0 / Contre: 2 voix (GOUVEIA, LARROUCAU)

5. Gestion – Economie

5.1. Augmentation de la subvention accordée au Club de Pétanque de Lanobre

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le souhait d'augmenter la subvention du Club de Pétanque de Lanobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 1 000,00 euros à l'association Club de Pétanque de Lanobre

- Que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget principal (fonctionnement) de la commune compte 6574.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour: 13 voix / Abstention: 0 voix / Contre: 0 voix

5.2. Révision de la participation aux frais de scolarité demandées aux communes sans école.

A la demande de Gwenaël DELMAS ce sujet est reporté lors du prochain Conseil Municipal.

5.3. Suppression éventuelle d'un poste à Lanobre par l'académie en janvier 2023

<u>Travaux – Urbanisme – Bâtiments – Voiries – Terrains</u>

5.4. Approbation des travaux de modification de l'éclairage public du bourg menés par le SDEC.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public dans le Bourg

Monsieur le Maire présente le devis et les visuels établis par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le coût prévisionnel des travaux envisagés se décomposent comme suit :

2 380,00 € 780,00 €				
Remplacement EP dans Bourg	1 560,00 €	780,00 €		
Modification EP	3 200,00 €	1 600,00 €		
ENTREPRISES NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	FONDS DE CONCOURS		

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 2 380,00 €.

Des subventions seront sollicitées auprès des différents représentants de l'Etat pour participer au coût de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver le projet de travaux d'éclairage public dans le Bourg

- de 2 380,00 €.
- D'approuver la répartition des travaux comme détaillée ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et toutes autres pièces permettant l'engagement des travaux et leur règlement (acomptes, factures ... etc.).
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les représentants de l'Etat en vue d'obtenir des subventions.

Pour: 13 voix / Abstention: 0 voix / Contre: 0 voix

5.4 Approbation des travaux d'éclairage public, enfouissement du réseau téléphonique, rue du MONTEIL et des Monts Doré

Monsieur le Maire présente le devis et les visuels établis par le SDEC. Le coût prévisionnel des travaux envisagés se décomposent comme suit :

ENTREPRISES NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	FONDS DE CONCOURS		
Aménagement MT	17 900,00 €	10 740,00 €		
Eclairage Public	15 600,00 €	7 800,00 €		
Enfouissement du réseau téléphonique	14 500,00 €	7 250,00 €		
Création poste et Aménagement BT	133 400,00 €	100 % remboursé par le syndicat		
48 000.00 €				

Pour: 13 voix / Abstention: 0 voix / Contre: 0 voix

5.3. Délibérations à la suite de demande de subvention au département :

5.3.1 - La Siauve

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restructuration du restaurant de la plage de La Siauve.

Monsieur le Maire présente le devis et les visuels établis par les entreprises contactées. Le coût prévisionnel des travaux envisagés se décomposent comme suit :

ENTREPRISES NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT
GOUNY TMB Charpente et couverture	61 267.83 €
SARL KESKIN Maçonnerie	2 508.00 €
MAX WEERMEER Travaux d'électricité	6 594.75 €

SARL BESSE Menuiserie		3 161.00 €
	73 531.58 €	

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 73 531.58 €.

Des subventions seront sollicitées auprès des différents représentants de l'Etat pour participer au coût de cette opération.

Monsieur le Maire sollicitera le Fond Cantal Solidaire 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de restructuration du restaurant de la plage de La Siauve pour un coût total prévisionnel de 73 531.57 €.
- D'approuver la répartition des travaux comme détaillée ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et toutes autres pièces permettant l'engagement des travaux et leur règlement (acomptes, factures ... etc.).
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les représentants de l'Etat en vue d'obtenir des subventions.

Pour: 9 voix / Abstention: 4 voix / Contre: 0 voix

5.3.2 - Le Stade

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 82 400,00 € HT, dont 70 040,00 € à la charge de la commune et 12 360,00 € HT subventionnés par le SDEC.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un acompte égal à 50 % du montant de l'opération, soit :

- Un versement de 35 020,00 € à la commande des travaux
- Un deuxième versement pour solder le décompte définitif des travaux.

Cet acompte entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat. Considérant ces éléments, le plan de financement proposé serait le suivant :

Participation financière du SDEC :	24 720,00 €	(30 %)
Autofinancement :	16 480,00 €	(20 %)
Subvention « Équipement Sportifs » de la Région :	12 360,00 €	(15 %)
Subvention du Département du Cantal	18 952,00 €	(23 %) (En attente de réponse)
Subvention de la FFF - LFA :	9 888,00 €	(12 %)

TOTAL TTC de l'opération :

82 400,00 €

Monsieur le Maire sollicitera le Fond Cantal Solidaire 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser l'acompte de 50 % à la commande des travaux.
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour: 11 voix / Abstention: 4 voix // Contre: 2 voix (GOUVEIA - LARROUGAU)

5.3.3 - La Voirie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux de réfection de voiries communales 2022,

- comprenant : L'aménagement de l'antenne du château d'eau rue de Sioprat
 - L'aménagement de surface du P33 en direction du Fraysse
 - La réfection de la voie communale de La Frécaudie à Marcoix
 - La réfection de la voie communale située à La Frécaudie de la RD 622 jusqu'au pont, ainsi que de la section allant du pont jusqu'à La Frécaudie.

Ces secteurs ont été identifiés comme ayant une chaussée routière en mauvais état et qui nécessitent des travaux de requalification dans un bref délais.

Le Maire présente au Conseil les devis estimatifs établis par la société RMCL pour la réalisation de ces travaux de réfection de chaussée prévus au programme de voirie communale 2022 :

-	Antenne du château d'eau rue de Sioprat :	23 712.50 € HT
-	Surface du P33 en direction du Fraysse :	14 909,50 € HT
-	Voie communale de La Frécaudie à Marcoix :	54 720,00 € HT
-	Section RD 622 La Frécaudie – Marcoix :	128 855,50 € HT

TOTAL HT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2022 : 221 197,50 € HT

Dans le cadre de l'inscription budgétaire de l'opération, il serait nécessaire de rechercher des financements.

Monsieur le Maire sollicitera le fond Cantal Solidaire 2022.

Ces travaux de voirie seraient réalisés de février à juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le programme de voirie communale 2022 présenté ci-dessus pour un coût total estimé à 221 197,50 € HT.
- D'adopter le plan de financement comme indiqué ci-dessus
- De demander une subvention (au taux de 30 %) auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2022 pour contribuer au financement de cette opération d'investissement
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour: 13 voix / Abstention: 0 voix / Contre: 0 voix

5.3.4 - Bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation des deux logements communaux situés 66 place de l'Église et 10 rue des écoles à Granges, qui nécessitent des travaux de rénovation pour pouvoir être à nouveau proposés à la location.

Monsieur le Maire présente les devis des travaux envisagés se décomposent comme suit :

ENTREPRISES NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT
CHABAUD Alain : Cloisons	3 318,64 €
CHABAUD Alain : Huisseries	4 146,00 €
ESPINASSE Laurent : Plomberie	2 745,00 €
FDC Décoration : Peintures et sols	10 101,00 €
GARDETTE SARL : Électricité	2 726,00 €
GEDIMAT : Cuisine	2 573,04 €
ROUBIE RENOV : Rénovation sols	3 080.00 €
Bort Décors : Chauffage	3 435,34 €
32 125.02 HT €	

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 32 125,02 €.

Monsieur le Maire sollicitera le fond Cantal solidaire 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les travaux de réhabilitation des deux logements communaux pour un coût total prévisionnel de 32 125,02 €.
- D'approuver la répartition des travaux comme détaillée ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et toutes autres pièces permettant l'engagement des travaux et leur règlement (acomptes, factures ... etc.).
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les représentants de l'Etat en vue d'obtenir des subventions.

Pour: 13 voix / Abstention: 0 voix / Contre: 0 voix

5..3.5 - Projet de salle polyvalente en lieu et place de la salle des peupliers

Une délibération d'intention est établie pour ce projet qui sera réalisé en 3 tranches : 2023 – 2024 – 2025. Coût du Projet 1 500 000,00 €.

Une réunion est prévue avec un architecte courant mai 2022.

Pour: 12 voix / Abstention: 0 voix / Contre: 1 voix (GOUVEIA)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Compte rendu établi sur 11 feuillets numérotés de 1 à 11.

Affiché le _____

La secrétaire de séance Brigitte CLAUDEL

Plandel

Le Maire
Pascal LORENZO